

COMPTE - RENDU DE LA REUNION

Gestion de la forêt et des milieux : Randonnée au plateau des mille étangs à la découverte de la gestion forestière

Cette réunion de vulgarisation s'est déroulée sous forme d'une randonnée permettant d'aborder de nombreux thèmes concernant la forêt du plateau des mille étangs, la protection de ce site et les différentes réglementations en lien avec ces thèmes.

Le site des 1000 étangs constitue l'un des plus remarquables biotopes humides sur substrats siliceux des Vosges Saônoises. Vers 1960, cet espace a connu un déclin démographique avec la disparition des industries textiles et du système ouvrier-paysan. Les propriétaires choisissent alors de valoriser les terrains en produisant du bois.



Inscrit au réseau Natura 2000, le plateau des 1000 étangs est constitué majoritairement d'habitats forestiers, couvrant 62% de la surface et il comporte 7 habitats forestiers d'intérêt communautaire. L'adhésion à ce réseau peut se faire au moyen d'une charte ou d'un contrat pour conserver ou restaurer ce milieu.

En parcourant les chemins cadastrés parcourant une forêt soumise à plan simple de gestion, le CNPF a présenté les différents documents de gestion durable, les itinéraires sylvicoles et des essences possibles pour reconstituer les peuplements forestiers (Douglas, mélèze, chêne, régénération naturelle...) au regard de l'évolution climatique et des risques sanitaires et d'incendie. Nos recommandations se sont inscrit dans une démarche à moyen et long terme dans le but de constituer un peuplement forestier qui soit en mesure de s'intégrer dans un environnement et un paysage diversifié, se renouveler par régénération naturelle et tendre et privilégier le mélange des essences (feuillues et résineuses),

Les participants ont pu découvrir :

- l'histoire du plateau des 1000 étangs,
- la gestion des étangs,
- l'utilisation de l'eau au fil des temps (réserve piscicole, force hydraulique, drainage, irrigation ...),
- les statuts des chemins et les possibilités d'amélioration ou de création des accès en forêt,
- les conditions de vente de bois de chauffage (particulier, exploitant),
- la formation des tourbières et leurs gestions.



Les différentes aides publiques ou privées au renouvellement des peuplements forestiers (Plan de relance, Label bas Carbone, FA3R, PPLA, Défi Travaux...) ont été présentées, ainsi que les réglementations (arrêté préfectoral de lutte contre les scolytes, de prévention des incendies, réglementation de boisements...).

La réunion, animée par Franck CARRY, conseiller forestier au CRPF Bourgogne – Franche-Comté, s'est déroulée le 15 juin 2023 sur la commune de Faucogney-et-la Mer (Haute-Saône) en présence de 9 participants.